

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2023- 23

Objet : Marchés de travaux pour la construction d'un second groupe scolaire- Lot n°4 : Gros-œuvre, déclaré infructueux pour absence d'offres.

LE MAIRE D'ONDRES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU le lancement de la consultation, référencée ST n°2023-07, établie sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code la Commande Publique, pour les travaux de construction d'un second groupe scolaire à Ondres,

VU la publication de l'avis de marché de cette consultation sur la plateforme « marchespublics.landespublic.org » en date du 03 avril 2023, ainsi que dans le Journal Sud-Ouest du 06 avril 2023,

VU l'avis de marché rectificatif paru dans le Journal Sud-Ouest en date du 19 avril 2023, prolongeant la date de remise des offres au 28 avril 2023,

Considérant l'ouverture des plis de cette consultation en date du 28 avril 2023, constatant l'absence d'offres pour le lot n°4 : Gros-Œuvre,

DÉCIDE

ARTICLE 1.

Le lot 4 : Gros-œuvre du marché de travaux pour la construction d'un second groupe scolaire est déclaré infructueux pour absence d'offres.

ARTICLE 2.

Madame Le Maire précise que conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique, un nouveau marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable est relancé.

ARTICLE 3.

Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 4.

La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal

Fait à ONDRES, le 02 mai 2023.

Le Maire

Eva BELIN

